

C'est à dessein que j'unis, dans une même pensée d'admiration et de respect, les noms de Lafontaine et de Morin. Jamais deux hommes politiques n'ont été plus intimement liés. Tous deux se complètent. Morin a la douceur d'un apôtre, Lafontaine, la fermeté d'un conquérant. Jamais ils ne dévieront de la voie droite. Rien ne les séparera. Tous deux s'unissent avec les chefs des réformistes, Lafontaine avec Robert Baldwin, Morin avec Francis Hincks, jeune publiciste de talent et représentant d'Oxford dans le Haut-Canada.

Sa lettre du 8 mai 1841 au jeune réformiste contient tout un programme politique. Hincks avait écrit à Lafontaine comme chef des anti-unionistes du Bas-Canada. Celui-ci, battu dans Terrebonne, renvoie les lettres à Morin sous prétexte que sa défaite lui fait perdre la direction du parti libéral et que Morin doit être considéré comme chef. Mais, Morin n'est pas homme à profiter du malheur momentané d'un ami pour se hisser au pouvoir à sa place. Sur les instances de Lafontaine et de Morin, Neilson accepte de diriger l'opposition. Mais Lafontaine, malgré sa défaite, est considéré comme le chef véritable des libéraux du Bas-Canada.

*La Minerve* suspendue en 1837 recommence sa publication en 1842. Elle ne cesse pas d'être l'organe de Morin qui continue à la diriger comme avant sa suspension.

La première session, sous l'Union, s'ouvre à Kingston le 14 juin 1841. Neilson, appuyé par Morin, présente un amendement au discours du trône qui propose l'approbation de la nouvelle constitution. Les Canadiens-Français ne peuvent accepter l'Union sans déchoir et sans renier leurs luttes de 50 années, sans trahir leurs grands morts. Aussi, l'amendement Neilson rallie tous les Canadiens moins deux, Delisle et de Salaberry.

Il n'entre pas dans le cadre restreint de ce travail de faire l'histoire de l'établissement du gouvernement responsable. Disons brièvement le rôle actif joué par Morin sous la période de l'Union pendant laquelle les Canadiens-Français ont conquis le self-government dans toute sa plénitude.(1)

Malgré l'espoir que le rapport de Lord Durham a fait naître, et la promesse de Lord Sydenham au peuple du Haut-Canada, les réformes attendues retardent toujours. Les ministres seront-ils simplement des fonctionnaires soumis comme auparavant au bon plaisir du gouverneur, ou plutôt, ne seront-ils responsables qu'à leurs commettants, seront-ils enfin les aviseurs du gouverneur ?

(1) A la première session de 1841 un député de Toronto voulut forcer les ministres du cabinet-Draper-Viger d'expliquer leur position vis-à-vis le gouverneur et l'assemblée législative. Draper, procureur-général du Haut-Canada, répond d'une manière évasive. Sans se laisser déconcerter, son tenace adversaire pose cette mémorable interpellation: "Si le gouvernement n'a pas la majorité dans cette chambre, résignera-t-il ou en appellera-t-il au peuple par une dissolution de l'Assemblée?" "Oui", répond Draper, l'air profondément ennuyé. Cette réponse fait retentir des applaudissements de tous les sièges. Une joie profonde se répand dans la Chambre et dans tout le pays. C'était la reconnaissance du principe du gouvernement responsable.